



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chevaux de trait

Question écrite n° 92211

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le devenir de la filière chevaux de trait. En effet, la situation de cette filière est de plus en plus préoccupante. Baisse du nombre de juments mises à la reproduction, diminution du nombre de naissances, vieillissement de la population d'éleveurs... Autant de facteurs qui rendent l'avenir des 9 races françaises de chevaux de trait alarmant. Les associations nationales de race font de leur mieux pour pallier cette situation, avec les moyens dont elles disposent. Jusqu'à aujourd'hui, l'État, *via* les anciens « Haras nationaux », aujourd'hui rebaptisés Institut français du cheval et de l'équitation, finançait près de 20 % des actions menées pour redynamiser la filière et accomplir les missions que l'État lui a confiées. C'est pourquoi l'annonce d'une baisse de 45 % de l'enveloppe destinée au fonctionnement des associations nationales de race et à l'encouragement des éleveurs est perçue comme une nouvelle catastrophe par la filière. Il lui demande par conséquent de lui indiquer les réponses qu'il peut apporter aux légitimes inquiétudes de France Trait et des éleveurs de chevaux de trait.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 2011 prévoit une baisse de 45 % des crédits de la ligne « actions nationales en faveur du cheval » (programme 154 action 15) par rapport à 2010. Toutefois, il convient de relativiser cette baisse en regard de l'ensemble des soutiens. Il faut tout d'abord rappeler que les chevaux de trait sont éligibles à la prime aux races menacées d'extinction, dans le cadre des aides européennes, et que son montant global est d'environ 1,5 MEUR par an. Il convient ensuite de souligner que la création récente de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) conduit à faire de cet opérateur unique de l'État un établissement chargé d'appuyer et de soutenir les acteurs de la filière et leurs structures professionnelles. Leurs responsables ont été invités à rencontrer le directeur général de l'IFCE afin de définir le partenariat à mettre en place. Par ailleurs, l'IFCE contribue fortement à l'étalonnage des chevaux de trait et supporte une part importante des coûts d'identification au profit des éleveurs de chevaux de trait. Ces opérations correspondent à une subvention que l'on peut chiffrer à près de 10 MEUR. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a été particulièrement attentif, dans le cadre du débat budgétaire, pour qu'il soit possible de préserver de manière significative le montant des subventions à la filière cheval en 2011, en faisant en sorte que la diminution de cette ligne soit limitée à 26 % au lieu des 46 % envisagés dans le projet initial, par l'ajout de 2 MEUR. Ainsi, et dans le prolongement de cette décision, une réflexion a été conduite entre les services du ministère et les acteurs professionnels pour que son application soit réalisée dans un souci d'efficacité et d'efficacités. Il a été ainsi possible de maintenir pour les chevaux de trait et les ânes une ligne budgétaire de 1 865 300 EUR, soit une baisse limitée à 4 %. De ce fait, les subventions accordées, lors des concours, aux éleveurs ne diminueront que de 3 %. Une attention particulière sera accordée la filière des chevaux de trait.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92211

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11848

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 691